

Siège Social
SYVEDAC
9, rue Francis de Pressensé
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02 31 28 40 03

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 26 novembre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mardi trois décembre à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 73
Nombre de membres présents : 45

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : Mme BARILLON - Mme BONAMY - M. BOURGUIGNON - M. DEGOULET - M. DESVAGES - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST - M. GUENNOC - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LECERF - Mme LEGRAND - M. MATA - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. ROBERT - Mme SASSIER - M. VINCENT.

↳ Délégués suppléants : M. DAOUT - Mme LEFEVRE - M. VARIN.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. COOL - M. DESHAYES - M. GALLIER - M. GILAIN - M. GUILLOT - M. Alain MARIE - M. TISSIER - M. VIGAN - Mme WASSNER.

↳ Délégué suppléant : M. BENARD.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. DELAHAYE - M. GAUQUELIN - M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - Mme DUBOS - M. GERMAIN - Mme GRANA - M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20241203-20241203_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception Syvedac préfet : 09/12/2024
Affichage 09/12/2024 Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité compétente pressensé 14460 Colombelles
Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

↳ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. MAUGER.

↳ Délégué suppléant : M. MALAQUIN.

⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**

↳ Délégués titulaires : Mme FIEFFÉ - M. GUILLEMETTE.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. ADAM - M. BERNARD - Mme COUE DA SILVA - M. LANDEMAINE - M. LE LAN - M. LIZORET - M. LOUVEL - M. MARIE - M. MONTONI - M RAVENEL - M. WILLAUME.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE - M. LOUIS - Mme REVERT.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégué titulaire : M. BOSSARD.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégué titulaire : Mme LELIEVRE.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

↳ Délégué titulaire : M. GOBÉ.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. BAIL - M. COUTANCEAU - Mme DIOUF - M. ESCACH - Mme FIQUET - M. GOBERT - M. LANGLOIS - M. LESELLIER - M. SÉRÉE - Mme THOMAS.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - Mme A. LAMY - M. RZEPECKI.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégué titulaire : M. DUPONT-FEDERICI.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégué titulaire : M. HILBÉ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

↳ Délégué titulaire : Mme BLANCHER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20241203-20241203_04-DE

Accusé certifié exécutoire

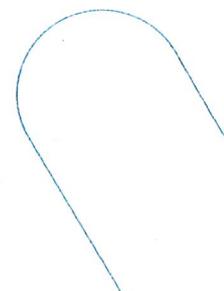
Réception par le préfet : 09/12/2024

Affichage Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité Compétente Présidente 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org



REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N°2024 / 13

NAUTILE PRODUCTION - REALISATION DE VIDEOS SUR LE COMPOSTAGE
ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS DE L'INCINERATION

N° MARCHE : 24D012

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Président ;

CONSIDERANT la volonté du SYVEDAC de réaliser les 7 vidéos suivantes pour sensibiliser et informer le grand public :

1. Le traitement des mâchefers ;
2. Le traitement des REFIOM (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) ;
3. La dégradation de la matière organique ;
4. Le compostage individuel ;
5. Le compostage partagé ;
6. Le tri des déchets alimentaires en apport volontaire ;
7. Le traitement des biodéchets en plateforme de compostage.

Vu la consultation lancée par le SYVEDAC pour la prestation de « Réalisation de vidéos sur le compostage et le traitement des résidus de l'incinération » ;

Vu la date limite de remise des offres fixée au 25 septembre 2024 et les deux offres reçues : NAUTILE PRODUCTION et BLEU EQUIPAGE ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Vu le rapport d'analyse des offres ;

014-251402681-20241203-20241203_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024

Affichage : 09/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

1. De confier à la société NAUTILE PRODUCTION – 3, rue aux Juifs – 76000 ROUEN – la prestation suivante :

Réalisation de vidéos sur le compostage
et le traitement des résidus de l'incinération

Pour le montant TOTAL de 30 820,00 € HT, soit 33 078,95 € TTC décomposé ci-dessous :

	Montant € HT	TVA	Montant € TTC
Vidéo 1 (sous-total 1.2)	6015	10 %	6616,50
Vidéo 2 (sous-total 2.2)	6515	10 %	7166,50
Vidéo 3 (sous-total 3.2)	4080	5,5%	4304,4
Vidéo 4 (sous-total 4.2)	2890	5,5%	3048,95
Vidéo 5 (sous-total 5.2)	2890	5,5%	3048,95
Vidéo 6 (sous-total 6.2)	3215	5,5%	3391,825
Vidéo 7 (sous-total 7.2)	5215	5,5%	5501,825
Montant total	30 820		33 078,95

2°) d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait en un seul exemplaire original
À Colombelles, le : **25 NOV. 2024**



Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20241203-20241203_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024

Affichage : 09/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

